

Les aînés: un créneau en croissance

À l'occasion de l'Année internationale des personnes âgées, des divisions de L'ABC entendent tenir des conférences sur le droit des aînés. Cette nouvelle discipline se définit grosso modo comme une série de questions légales utilisant une approche multidisciplinaire et reflétant les liens entre les besoins spécifiques des aînés en matière de soins de santé, de services juridiques et de services sociaux.

Les avocats, avocates et notaires qui représentent et conseillent les aînés peuvent grandement les aider à planifier en vue de leur incapacité éventuelle, les protéger contre l'exploitation et les abus, et faciliter le maintien de leur autonomie. Les champs d'intervention comprennent la planification financière et successorale, la planification en vue de l'incapacité, les droits des résidents des maisons de soins, les protections contre la discrimination en matière d'emploi et de logement, etc.

Conseiller efficacement les personnes âgées et leur familles exige plus que la seule compétence juridique. Il faut savoir comment s'adresser à elles, se familiariser avec les ressources disponibles pour répondre à leurs besoins propres, connaître le processus du vieillissement et les questions éthiques qui peuvent se soulever en cours de mandat.

Selon Milton W. Zwicker, avocat ontarien, « le droit des aînés ne se limite pas aux testaments et à la planification successorale. Développer ce segment de marché vous oblige à trouver des façons créatives de fournir des services juridiques».

À la différence de États-Unis où le droit des aînés compte parmi les secteurs d'activités en expansion rapide - , le Canada n'a pas encore développé des services juridiques financés par des fonds publics sur une large échelle.

Avec la tendance démographique qui se dessine (on estime que les aînés qui représentent actuellement 12% de la population canadienne, constitueront 23% de celle-ci en 2041), il y a fort à parier que le droit des aînés deviendra une spécialité courante dans l'avenir.

«Les juristes oeuvrant en droit familial et successoral seront probablement les premiers à devoir répondre aux besoins de cette nouvelle clientèle mais, avec le temps, la demande proviendra vraisemblablement de plus en plus des institutions financières, bancaires et d'assurances qui auront à traiter avec une clientèle plus âgées », prédit Arthur I. Fish avocat chez Borden & Elliot à Toronto.

Pour Howard J. Feldman, un avocat oeuvrant en droit de la famille, un conseiller juridique doit présenter de nouvelles aptitudes et compétences afin de bien servir sa communauté.